

MAJ Spectacle de septembre 2023

ISAPAYE 2023

SOMMAIRE

1. DSN SPECTACLE	3
1.1 Informations nécessaires en DSN	3
1.1.1 <i>Qui est concerné ?</i>	3
1.1.2 <i>Que doit faire l'utilisateur ?</i>	3
1.1.3 <i>Que fait le logiciel ?</i>	4
1.2 Mise à jour des Formules DSN	4
1.2.1 <i>Qui est concerné ?</i>	4
1.2.2 <i>Que doit faire l'utilisateur ?</i>	4
1.2.3 <i>Que fait le logiciel ?</i>	4
1.3 Zone ressortissant	5
1.3.1 <i>Qui est concerné ?</i>	5
1.3.2 <i>Que doit faire l'utilisateur ?</i>	5
1.3.3 <i>Que fait le logiciel ?</i>	5
2. SORTIE ET DSN FIN DE CONTRAT.....	5
2.1 Contrôle lors de l'établissement du bulletin de sortie	5
2.2 Réaliser le signalement fin de contrat	5
2.3 Réaliser l'AEM spectacle	6

1. DSN SPECTACLE

1.1 Informations nécessaires en DSN

1.1.1 Qui est concerné ?

L'AEM n'est pas encore substituée par la DSN, cependant les entreprises du spectacle ont une obligation de déclarer l'ensemble des rubriques relatives au spectacle dans la DSN Mensuelle.

Pour transmettre chacune de ces rubriques, il est nécessaire de vérifier et de renseigner différentes informations :

- La donnée **SPECTACLE.SPE**
- Le numéro de licence du spectacle
- Le numéro d'affiliation à la caisse de congés spectacle
- Le numéro d'objet
- Le numéro IDCC Prestation de travail
- Le complément PCS-ESE de l'emploi
- Le motif d'exclusion
- L'application du système dérogatoire lors de la fin de contrat des CDD d'usage

Rappel : Lorsqu'un salarié sort, il est nécessaire de calculer le signalement FCTU avant de calculer la DSN mensuelle, afin de déclarer la fin de contrat dans une DSN Mensuelle. Il n'y a pas d'obligation de déposer le FCTU.

1.1.2 Que doit faire l'utilisateur ?

Contrôle dans la fiche salarié

ÉTAPE 1 : aller en **Accueil/Informations salarié**

ÉTAPE 2 : aller dans l'onglet **Valeurs/Données salariés**

ÉTAPE 3 : sur le thème **Divers spectacle**, vérifier la valeur de la donnée Intermittent du spectacle **SPECTACLE.SPE**

ÉTAPE 4 : aller dans l'onglet **DSN**

ÉTAPE 5 : cocher "**salarié exclus de la DSN**"

ÉTAPE 6 : sélectionner le motif "**05 – Ouvrier, technicien, enreg., cinéma, audiov., radio, diffusion, spect. Ac AEM**" ou "**06 – Artistes du spectacle avec AEM**".

Contrôle lors de l'établissement du bulletin de salaire

Lors de l'établissement des salaires, si une ou plusieurs lignes d'alerte s'affichent, il sera nécessaire de renseigner les informations manquantes :

Ligne d'alerte	Libellé sur le bulletin	Manipulations en cas de déclenchement de la ligne
DSN_IDCC.SPE	IDCC ABSENTE	Vérifier la présence d'une convention collective en Accueil / Informations / Salarié / Situation , sur la zone Convention collective . Cette convention doit contenir un code IDCC. Vérifier que la convention a bien un code IDCC, en cliquant sur la flèche bleue de la zone Convention collective , puis sur saisie en bas à droite.

DSN_OBJET.SPE	N° OBJET ABSENT	Vérifier la présence d'un numéro d'objet en Accueil / Informations / Dossier / Valeurs , thème DIVERS SPECTACLE sur la donnée NUM_OBJET.SPE .
DSN_PCSESE.SPE	COMPL. PCSESE ABSENT	Vérifier la présence d'un complément PCS-ESE en Accueil / Informations / salarié / Situation , sur la zone Emploi . Cet emploi doit contenir un complément PCS-ESE. Vérifier le complément PCS-ESE en cliquant sur la flèche bleue de la zone Emploi , puis sur saisie en bas à droite.
DSN_LICENC.SPE	N° LICENCE ABSENT	Vérifier la présence d'un numéro de licence en Déclarations / Options nécessaires / Informations dossier / Spectacle .
DSN_CCP.SPE	N° AFFIL. CCP ABSENT	Vérifier la présence d'un numéro d'affiliation à la caisse de congés du spectacle en Déclarations / Options nécessaires / Informations dossier / Spectacle .

1.1.3 Que fait le logiciel ?

- ✓ Création des lignes d'alerte
- ✓ Insertion dans les modèles de bulletin Artiste et technicien

1.2 Mise à jour des Formules DSN

1.2.1 Qui est concerné ?

Le bloc 53 doit être transmis en DSN pour l'unité 35 pour les salariés techniciens ou ouvriers payés en heures et les salariés intermittents payés en heure et/ou au cachet.

Les rubriques numéro d'objet et le numéro de licence doivent être véhiculées pour les salariés relevant d'une exonération spectacle.

1.2.2 Que doit faire l'utilisateur ?

Aucune manipulation

1.2.3 Que fait le logiciel ?

Les formules et/ou libellé DSN suivants sont mises à jour en **Paramètres / Déclarations / Paramétrage / DSN** dans l'onglet **DSN Mensuelle / Formules** :

Formule DSN	Libellé	Formule
MENS_HEURES_REPET_REMUN	Heures intermittents du spectacle rémunérées	SI VAL(CO_EXO.ISA) = "ARTISTE.SPE" OU VAL(CO_EXO.ISA) = "ART_FONCT.SPE" OU VAL(CO_EXO.ISA) = "ART_OMI.SPE" OU VAL(CO_EXO.ISA) = "TECHNICIEN.SPE" OU VAL(CO_EXO.ISA) = "TECHN_OMI.SPE" ALORS BASE(H100.SPE) SINON RIEN
MENS_INTERMIT_SPEC	Intermittent du spectacle	SI (VAL(CO_EXO.ISA) = "ARTISTE.SPE" OU VAL(CO_EXO.ISA) = "ART_OMI.SPE" OU VAL(CO_EXO.ISA) = "ART_FONCT.SPE" OU VAL(CO_EXO.ISA) = "TECHNICIEN.SPE" OU VAL(CO_EXO.ISA) = "TECHN_OMI.SPE") ET VAL(SPECTACLE.SPE) ALORS VRAI SINON FAUX

1.3 Zone ressortissant

1.3.1 Qui est concerné ?

Les entreprises du spectacle effectuant des Aem spectacle sont concernées par la modification de la formule.

1.3.2 Que doit faire l'utilisateur ?

Aucune manipulation

1.3.3 Que fait le logiciel ?

La formule de l'AEM est mise à jour en **Paramètres/Déclarations/Paramétrage/Aem spectacle** sur la zone Coordination Union Européenne modifier la formule présente :

Formule AEM	Libellé	Formule
SPE_RESSORTISSANT	Coordination Union Européenne	SI VAL(SCODIF_UE.ISA) <> "" ET VAL(SCODIF_UE.ISA) <> "01" ALORS VAL(SCODIF_UE.ISA) SINON ""

2. SORTIE ET DSN FIN DE CONTRAT

Afin de produire l'AE DSN spécimen, il est nécessaire de :

- renseigner le motif d'exclusion avec la valeur **"05 – Ouvrier, technicien, enreg., cinéma, audiov., radio, diffusion, spect. Ac AEM"** ou **"06 – Artistes du spectacle avec AEM"**.
- déclarer le mode dérogatoire pour un CDD d'usage.
- réaliser le signalement fin de contrat.

Le déclarant reçoit un code retour de Pôle emploi pour la mise à disposition de l'archive des AE DSN spécimen, qu'il peut ignorer (code retour 46 avec le code statut "OK" pour une archive d'AE PDF(zip)).

Cet AE spécimen ne concernent que les CDDUD Cinéma spectacle et ne doit pas être remise au salarié car elle n'a pas valeur de justificatif d'activité.

2.1 Contrôle lors de l'établissement du bulletin de sortie

Déclarer le mode dérogatoire

Lors de l'établissement du bulletin de sortie d'un salarié en contrat CDD d'usage, il est nécessaire de choisir le mode dérogatoire :

ÉTAPE 1 : aller en **Accueil/Bulletins de salaire/Calcul**

ÉTAPE 2 : établir le bulletin de sortie du salarié concerné

ÉTAPE 3 : aller dans l'onglet **DSN/Fin de contrat**

ÉTAPE 4 : choisir **01 – Application du circuit dérogatoire** dans la zone **Modalité de déclaration de fin de contrat d'usage**

ÉTAPE 5 : valider

ÉTAPE 6 : dans la fenêtre de mise à jour des valeurs DSN, **décocher "Mettre à jour"** sur la ligne **"Contrat : Modalité de déclaration de la fin de contrat d'usage"** afin de bien appliquer le circuit dérogatoire.

2.2 Réaliser le signalement fin de contrat

Lorsqu'un salarié sort, il est nécessaire de calculer le signalement FCTU avant de calculer la DSN mensuelle, afin de déclarer la fin de contrat dans une DSN Mensuelle.

ÉTAPE 1 : aller en **Déclarations/DSN/Signalements/Signalements**

ÉTAPE 2 : cliquer sur "**Accéder aux déclarations**"

ÉTAPE 3 : sélectionner le salarié concerné

ÉTAPE 4 : cliquer sur "**Calculer/Recalculer**"

Il n'y a pas d'obligation de déposer le FCTU.

2.3 Réaliser l'AEM spectacle

ÉTAPE 1 : aller en **Déclarations/Mensuelles et événementielles/Aem spectacle**

ÉTAPE 2 : sélectionner l'organisme

ÉTAPE 3 : cliquer sur "**Accéder aux déclarations**"

ÉTAPE 4 : sélectionner le salarié concerné

ÉTAPE 5 : calculer et envoyer votre Aem

Cette documentation correspond à la version 14.70. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.